

DECISION N° 2582 - /D/MINSANTE/SG/DRH/SDP du 28 SEPT 2015

Portant affectation d'un Personnel en service au Ministère de la Santé Publique

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu la Constitution;
 - Vu le Décret N° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat modifié et complété par le Décret N° 2000/287 du 12 octobre 2000;
 - Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun;
 - Vu le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
 - Vu le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement;
 - Vu le Décret N° 2013/093 du 03 Avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique;
 - Vu la requête de l'intéressé;
- Considérant les nécessités de service;

DECIDE :

Article 1^{er}: A compter de la date de signature de la présente Décision, le personnel dont le nom suit, est affecté au poste ci-après :

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DE L'EST

DISTRICT DE SANTE DE BATOURI

Monsieur **BENG ALEMBE Jean Yves**, Administrateur Principal de la Santé Publique, matricule **655 855-O**, précédemment en service à la Délégation Régionale de la Santé Publique de l'Adamaoua.

Article 2: L'intéressé est tenu de rejoindre son nouveau poste d'affectation dans les quinze (15) jours qui suivent la signature de la présente Décision.

Article 3: La présente Décision sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera./

Ampliations:

- CAB/MINSANTE/SESP
- SG
- DRSP/AD/EST
- DRH
- SDP/FCP
- DS de Batouri
- Intéressé
- Chrono/Affichage/Archives
- Observatoire RH

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE



André MAMA FOU DA